

★

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2014

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

★

CHAPITRE 14

MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

★

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	10
3.1. BILAN TECHNIQUE	10
3.2. BILAN FINANCIER	11
3.3. PERSPECTIVES	13
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	14
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	15
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	19
6. PROGRAMME 181: CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	23
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	25
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	25
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	26
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	28
7. PROGRAMME 182: RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	29
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	31
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	31
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	32
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	34
8. PROGRAMME 183: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE	35
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	37
8.2. STRATÉGIE PROGRAMME	37
8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	38
8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	40

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

La Loi N°2007 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Ce nouveau cadre est une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, même si elle a permis d'obtenir au cours des cinquante dernières années, des résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays fait face.

Le nouveau texte est une volonté politique affichée du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 Septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance ». C'est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats.

Après l'adoption et la promulgation de la Loi N°2012/014 du 21 Décembre 2012, première loi élaborée en mode programme, un saut qualitatif a été opéré dans la présentation du budget à travers le document intitulé « Projet de Performance des Administrations (PPA) Ministérielles ». La demande budgétaire y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance, une performance justifiée par l'atteinte des résultats visés par les politiques publiques en cours d'implémentation.

Un nouveau système d'information appelé PROBMIS (Programme Budget Management Information System) a donc été mis en place pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme.

Comme pour tout nouvel outil, on a observé au cours de la période de démarrage de l'exercice, des petites difficultés qui ont été très vite surmontées, permettant une accélération du processus de mise en œuvre des activités planifiées en 2013.

Tirant des leçons de l'expérience de l'exercice en cours, la préparation des Projets de Performance des Administrations (PPA) de l'exercice 2014 a mis un accent particulier à améliorer les éléments, aussi bien de forme que de fond, ambitionnant de donner aux Administrations un référentiel pratique, cohérent et pertinent, garantissant de meilleures possibilités de lecture de la performance.

C'est donc en toute logique qu'il présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années et décline pour chaque programme, les objectifs, les indicateurs, les cibles, les stratégies-programme, les actions et le cadre organisationnel de mise en œuvre ainsi que les moyens qui accompagnent sa réalisation.

Bien entendu, toute cette planification se doit d'être cohérente avec le Document de Stratégie de Croissance et de l'Emploi (DSCE).

Dans sa structuration, il comporte trois parties imbriquées :

- La synthèse stratégique qui montre que le Projet de Performance des Administrations (PPA) est en cohésion avec les politiques publiques en cours ;
- Le contenu des programmes ;
- Les annexes.

Les Ministères des Finances et de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire vous souhaitent un agréable voyage à travers ce nouvel outil.

PREMIERE PARTIE
SYNTHESE DE LA STRATEGIE

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Comme activité préliminaire à l'élaboration de la stratégie sous-sectorielle des Arts et de la Culture, le MINAC a jugé opportun de consolider au préalable le cadre législatif et institutionnel à travers la formalisation de la politique culturelle, eût égard aux principaux défis et enjeux. Le document y relatif, actuellement soumis à la validation de la très haute hiérarchie, fixe le cap en termes d'orientations stratégiques majeures et autres principes directeurs du domaine. Il est le fruit de concertation élargie s'appuyant sur divers documents pertinents, au rang desquels, Cameroun vision 2035, le DSCE, la profession de foi du Chef de l'État pour le septennat en cours "politique des grandes réalisations" et Pour le libéralisme communautaire.

Concernant le DSCE, l'un des objectifs visés est de "permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs, parmi lesquels le droit à la culture, d'une part et l'obligation de protéger les biens culturels à transmettre aux générations futures, d'autre part. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement s'engage à prendre des mesures fortes dans le secteur social, non seulement pour améliorer les conditions de vie des populations, mais aussi pour disposer d'un capital humain susceptible de soutenir la croissance économique".

Sous ce rapport, l'action du Ministère des Arts et de la Culture sera essentiellement axée sur :

La conservation de l'art et de la culture, dont la valeur économique indéniable est source d'importantes devises, notamment à travers le tourisme culturel ;

Le renforcement de l'appareil de production des biens et services culturels, comme gage de l'érection du sous-secteur art et culture au rang des soutiens à la croissance et la création d'emploi dans l'économie camerounaise.

Le renforcement l'appui institutionnel du sous-secteur art et culture.

2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Conformément au décret n°2012/381 du 14 septembre 2012, le ministère des Arts et de la Culture est chargé de l'élaboration, de la mise en uvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement culturels, ainsi que l'intégration nationale.

À ce titre, il est responsable :

- Du développement et de la diffusion des arts et de la culture nationale ;
- De la préservation des sites et monuments historiques ;
- De la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel, artistique et cinématographique ;
- De la promotion de la création artistique et culturelle ;
- De la promotion et du suivi de la diffusion des uvres d'art et cinématographiques, en relation avec les Administrations concernées ;
- Des musées, des bibliothèques, des cinémathèques, des médiathèques et des archives nationales ;
- Des conservatoires et autres centres de formation professionnels dans les métiers concernés ;
- Du suivi des activités du ballet national, de l'orchestre national, du théâtre national ;
- De la promotion de la cinématographie et des arts dramatiques ;
- De la promotion et de l'encadrement professionnel des artistes ;

- De la promotion et de la supervision des grands évènements culturels ;
- Du suivi des activités des structures nationales de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur.

3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

3.1 BILAN TECHNIQUE

Les réalisations du Ministère des Arts et de la Culture au cours des exercices 2011, 2012 et de celui en cours couvrent l'étendue des pans de l'activité culturelle et artistique. Qu'il s'agisse de la protection et de la sauvegarde du patrimoine culturel camerounais, du développement et de la diffusion de la culture, ou encore de l'encadrement normatif et législatif de ce sous-secteur. De manière détaillée, les réalisations les plus perceptibles sont les suivantes :

Au niveau du développement et de la diffusion de la culture :

- La réhabilitation et l'aménagement du Musée National jusqu'en 2013;
- La réhabilitation des infrastructures culturelles de base en 2012, à l'instar du Centre Culturel Camerounais, de la Salle de cinéma du Ministère des Arts et de la Culture, de la Centrale de Lecture Publique;
- La construction de trois délégations régionales, dont les travaux sont réalisés, pour la plupart d'entre celles-ci, au-delà de 70% ;
- La construction du bloc technico artistique de l'Institut National des Arts et de la Culture (INAC);
- La réalisation d'une étude stratégique en vue de l'inventaire du patrimoine culturel national ;

Au niveau du renforcement de l'architecture normative et juridique du sous-secteur :

- l'adoption et la promulgation de la loi sur le patrimoine culturel ;
- l'élaboration de l'avant-projet de loi d'orientation sur la politique culturelle ;
- l'élaboration de l'avant-projet de loi régissant la gestion des documents administratifs et des archives ;
- l'élaboration et la signature des textes d'application de la loi sur le régime des spectacles et celle sur le mécénat et la parrainage ;
- l'élaboration de la charte nationale d'archivage ;
- la tenue d'un atelier national de validation des composantes du système national de gestion des documents administratifs et des archives qui a réuni en concertation près de 200 professionnels de la gestion des documents administratifs et des archives.

Au niveau du soutien aux acteurs culturels :

- La signature de conventions de financement avec sept (07) festivals artistiques et patrimoniaux;
- Le soutien aux artistes pour leur participation à divers évènements culturels à l'étranger ;
- La construction d'une infirmerie consacrée aux artistes.

Au niveau de la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel et artistique :

- La réhabilitation et l'ouverture du musée national ;
- le lancement de la HARTS Foundation (Heritage and Arts Foundation), dont la mission est de rechercher les financements pour les projets culturels porteurs ;
- La construction et l'aménagement d'un bâtiment R+1 dédié à la consultation des documents aux Archives Nationales ;
- L'élaboration d'un plan national de dématérialisation des archives au Cameroun ;

Au niveau de la décentralisation :

- La signature d'une convention de partenariat avec le Conseil des Chefs Traditionnels du

Cameroun ;

- l'appui des communes dans le cadre de l'organisation des festivals culturels ;
- l'appui aux chefferies traditionnelles en vue de la protection du patrimoine culturel ;
- Au niveau de la préservation des sites et monuments historiques :
- la réhabilitation et l'aménagement du site historique du port d'esclave de Bimbia, qui est actuellement en cours ;
- la réhabilitation du site culturel de Kuva ;
- La sécurisation du site archéologique de BIDZAR ;
- La rénovation du monument de la réunification.

3.2 BILAN FINANCIER

Pour les exercices 2011, 2012 et 2013, le Ministère des Arts et de la Culture a bénéficié d'une dotation budgétaire totale de dix milliards deux-cents soixante-six cents millions (10 266 000 000) de Francs CFA au titre du budget de l'État.

Ces ressources se répartissent ainsi qu'il suit :

Ces ressources ont notamment permis de réaliser l'essentiel des activités mentionnées dans le cadre du bilan physique du MINAC.

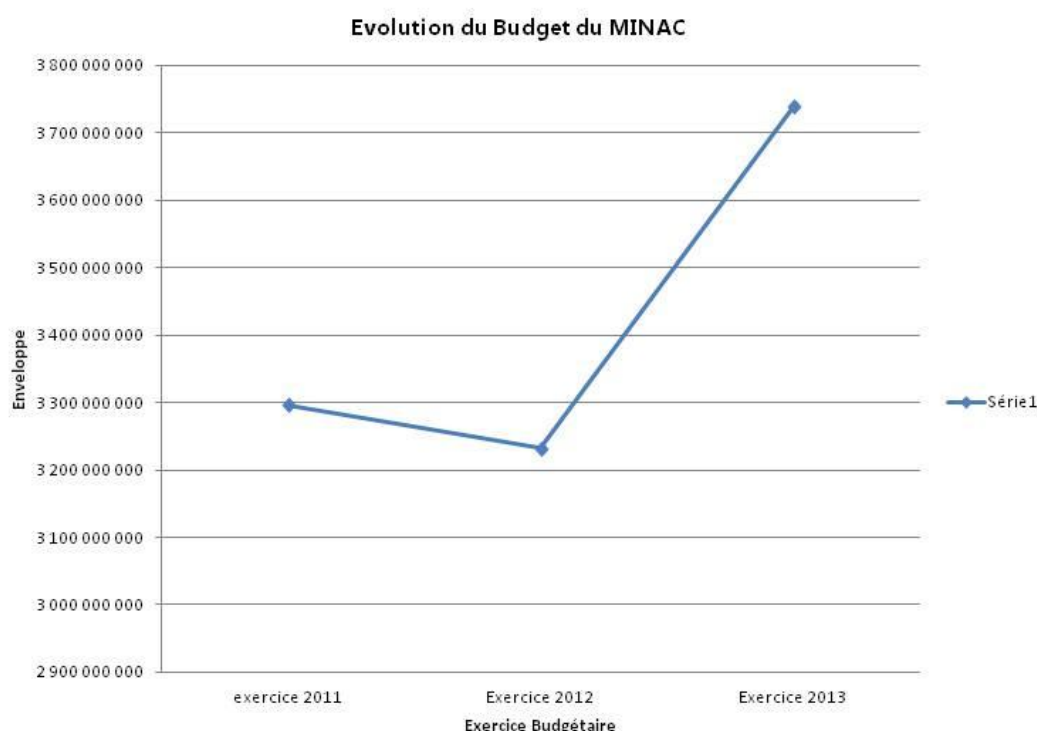
Face aux écarts observés entre les demandes et les dotations, les multiples besoins auxquels le MINAC devrait faire face sont restés énormes. Il s'agit de :

- renforcer l'offre en matière culturelle et artistique ;
- mettre en place des infrastructures culturelles;
- promouvoir le bien être des artistes ;
- réguler le domaine de la production artistique et culturelle;
- Développer les industries culturelles et créatives;
- Mettre en oeuvre des partenariats d'échanges culturels.

Par ailleurs, au cours des mêmes exercices, le MINAC a rencontré certaines difficultés dans l'exécution de son budget d'investissement. Ces difficultés sont de quatre ordres :

- l'insuffisance du personnel et des ressources dédiées au suivi des travaux ;
- l'inexistence des équipements didactiques sur les marchés locaux ; ce qui retarde leur acquisition ;
- la gestion d'une dette abyssale due à l'organisation du FENAC en 2008 et à la réduction en juin 2010 de l'enveloppe budgétaire, alors que les marchés étaient déjà exécutés en majorité.

Exercice	Enveloppe
exercice 2011	3 296 000 000
Exercice 2012	3 232 000 000
Exercice 2013	3 738 000 000
Total	10 266 000 000



3.3 PERSPECTIVES

Malgré les réalisations présentées ci-dessus, le MINAC continue de faire face à de nombreuses difficultés ; notamment :

Un manque criard des infrastructures (délégations régionales et départementales) et des équipements basiques qui ne permettent pas d'offrir des conditions de travail minimales aux personnels, bien plus l'absence d'infrastructures culturelles permettant de disposer d'un cadre d'expression et de valorisation de notre culture ;

Pour faire face à ces problèmes, les actions que le MINAC envisage à moyen terme sont les suivantes :

- la poursuite de l'élaboration de la stratégie de développement du sous-secteur arts et culture ;
- l'appui à l'installation des entreprises culturelles ;
- la mise en oeuvre des projets relatifs à la relance du cinéma, suivant les directives du Conseil de Cabinet du 30 juillet 2013 ;
- la Construction des infrastructures culturelles, grâce aux possibilités offertes par la réglementation sur les contrats de partenariat, ces infrastructures prennent notamment en compte une salle de spectacle de 1500 places, un théâtre national équipé d'auditorium, un villages des artistes et les Archives Nationales
- la construction des maisons de la culture dans les différentes régions sur le modèle des théâtres de verdure équipés de bureaux administratifs et d'auditorium ;

- l'aménagement de certains sites historiques et culturels ;
- Reconstitution et dématérialisation des archives ;
- La poursuite de l'inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel;
- la poursuite et l'intensification du transfert de compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- la préparation des dossiers d'inscriptions des sites culturels camerounais sur la liste du patrimoine mondial ;
- la mise en place d'un mécanisme d'échange culturels bilatéraux et multilatéraux ;
- l'accompagnement des acteurs informel du sous-secteur et des entreprises culturelles ;
- l'organisation des salons et foires culturelles à l'instar du FENAC et du Salon National du Livre de Yaoundé ;
- la poursuite de la construction et de l'équipement des services centraux et services déconcentrés du MINAC.

Igré les réalisations présentées ci-dessus, le MINAC continue de faire face à de nombreuses difficultés ; notamment :

Un manque criard des infrastructures (délégations régionales et départementales) et des équipements basiques qui ne permettent pas d'offrir des conditions de travail minimales aux personnels, bien plus l'absence d'infrastructures culturelles permettant de disposer d'un cadre d'expression et de valorisation de notre culture ;

Pour faire face à ces problèmes, les actions que le MINAC envisage à moyen terme sont les suivantes :

- la poursuite de l'élaboration de la stratégie de développement du sous-secteur arts et culture ;
- l'appui à l'installation des entreprises culturelles;
- la mise en oeuvre des projets relatifs à la relance du cinéma, suivant les directives du Conseil de Cabinet du 30 juillet 2013 ;
- la Construction des infrastructures culturelles, grâce aux possibilités offertes par la réglementation sur les contrats de partenariat, ces infrastructures prennent notamment en compte une salle de spectacle de 1500 places, un théâtre national équipé d'auditorium, un village des artistes et les Archives Nationales
- la construction des maisons de la culture dans les différentes régions sur le modèle des théâtres de verdure équipés de bureaux administratifs et d'auditorium ;
- l'aménagement de certains sites historiques et culturels ;
- Reconstitution et dématérialisation des archives ;
- La poursuite de l'inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel;
- la poursuite et l'intensification du transfert de compétences aux Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- la préparation des dossiers d'inscriptions des sites culturels camerounais sur la liste du patrimoine mondial ;
- la mise en place d'un mécanisme d'échange culturels bilatéraux et multilatéraux ;
- l'accompagnement des acteurs informel du sous-secteur et des entreprises culturelles ;
- l'organisation des salons et foires culturelles à l'instar du FENAC et du Salon National du Livre de Yaoundé ;
- la poursuite de la construction et de l'équipement des services centraux et services déconcentrés du MINAC.

4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

L'objectif stratégique poursuivi par le Ministère des Arts et de la Culture au cours des prochaines années est de « développer l'industrie culturelle et créative en vue de l'amélioration de l'offre culturelle et de sa consommation d'une part, la préservation, la vulgarisation et la valorisation de notre identité culturelle d'autre part ». Il s'agira notamment

pour le MINAC de mettre en oeuvre des actions concourant à garantir la soutenabilité et la compétitivité des entreprises et industries culturelles, tout en assurant la préservation, la sauvegarde, la restauration, la protection, l'enrichissement et la valorisation de notre patrimoine culturel, en vue de sa transmission aux générations futures.

5. PRÉSENTATION DU CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

La mise en œuvre de ces programmes se fera sous la supervision du Ministre des Arts et de la Culture et la coordination directe du Secrétaire Général.

Chaque programme est piloté par un responsable désigné par le Ministre. Il assure la liaison entre les responsables d'actions et la coordination centrale. Le suivi des activités sera effectué conjointement par les responsables d'actions, les responsables des programmes et l'Inspection Générale qui assure statutairement le suivi des activités et projets du Ministère.

Par ailleurs, un dispositif de pilotage coordonné par le Ministre des Arts et de la Culture, permettra d'assurer à travers la feuille de route et le plan d'action annuel, la conduite des activités en liaison avec les responsables des programmes, des actions et des activités.

De manière précise le Ministère des Arts et de la Culture dispose de trois programmes dont deux opérationnels et un support.

Le programme 181 intitulé "Conservation de l'art et de la culture camerounais " est placé sous la responsabilité de Madame MEDOU née MFOU'OU Marthe Darisca, Directeur du patrimoine Culturel ; le programme 182 intitulé "Développement des actifs de la propriété littéraire et artistique", est placé sous la responsabilité de madame TCHAKOANI TEUBO Bernadette, Directeur du Livre et de la Lecture ; le programme 183 quant à lui est intitulé "Renforcement de l'appui institutionnel du sous-secteur Art et Culture", et placé sous la responsabilité de Monsieur NWANTI Wilfrid AGWO , Directeur des Affaires Générales.

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 181

CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	Identifier, inventorier documenter et regrouper l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels	Existence d'un fichier général des biens culturels matériels et immatériels	0.0	1.0	DPC
02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE	Nombre de textes en faveur de la protection du patrimoine culturelle et artistique élaboré	Nombre de textes en faveur de la protection du patrimoine culturelle et artistique élaboré	10.0	15.0	DAJ, DPC, IG
03	RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL	Réhabiliter et rentabiliser les sites culturels	Sites culturels réhabilités ou mis en place	1.0	3.0	DPC, DAG, DRAC

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 182

RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
02	VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	Assurer une large diffusion de la culture Camerounaise	nombre de personnes ayant participé aux actions de dissémination de la culture organisée par le MINAC	70.0	200.0	CS/RPA/Statistiques culturelles
03	REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE	Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux	Nombre de touristes culturels	4.0	50.0	Statistiques culturelles/MINTOUL
04	DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	Améliorer la productivité et accroître la rentabilité du sous-secteur	Contribution de l'art et de la culture au PIB	25.0	30.0	CS/RPA/Statistiques culturelles

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 183

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère	Nombre de réunions de coordinations tenues par an	35.0	52.0	CS
02	DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS	Améliorer le fonctionnement de la chaîne PPBS	Nombre de documents budgétaires produits par an	4.0	6.0	DAG/CS/PPBS
03	AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	Doter les services d'infrastructures et d'équipements adéquats	Nombres d'équipements mis à la disposition des services	40.0	75.0	DAG/CS
04	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	Accroître qualitativement les ressources humaines.	Nombre de personnels formés	40.0	80.0	SG/DAG/CS

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

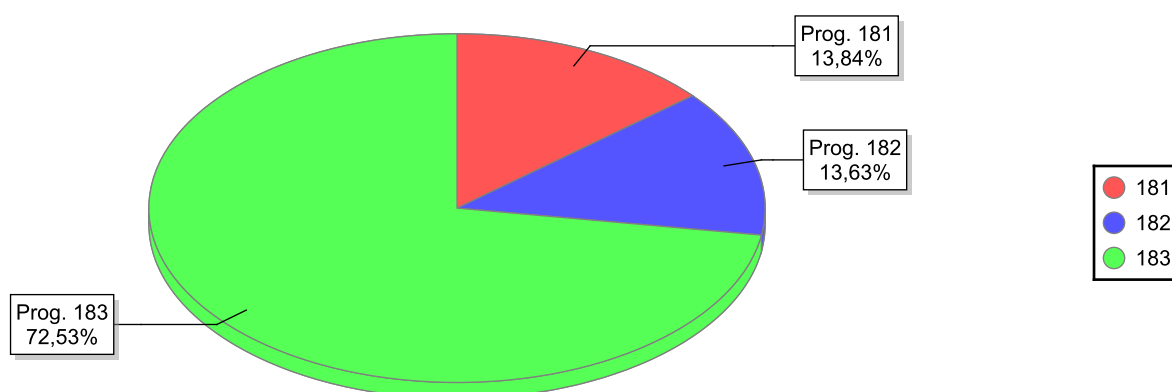
05	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE	Assurer la bonne gouvernance et le respect de l'éthique professionnelle	Nombre de mission de contrôle réalisés par an	4.0	8.0	IG/CS
06	COMMUNICATION	Mettre en œuvre une stratégie de communication au sein du Ministère des Arts et de la Culture	Nombre de supports thématiques produits et diffusés par an	1.0	3.0	SG/CELCOM/CS

DEUXIEME PARTIE
CONTENU DES PROGRAMMES

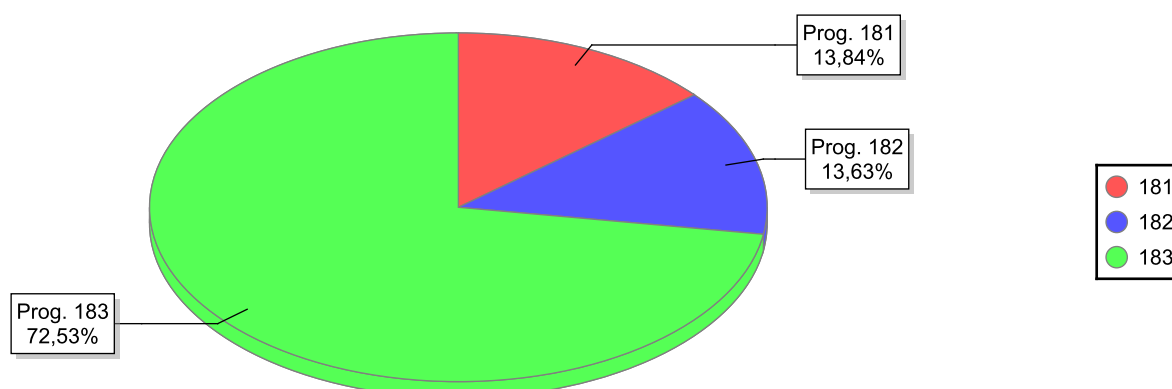
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

Numéro et intitulé du programme		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
181	CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	83 000 000	83 000 000	460 000 000	460 000 000	543 000 000	543 000 000
182	RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	289 500 000	289 500 000	245 000 000	245 000 000	534 500 000	534 500 000
183	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE	2 549 500 000	2 549 500 000	295 000 000	295 000 000	2 844 500 000	2 844 500 000
Total		2 922 000 000	2 922 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	3 922 000 000	3 922 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 181

CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE
CAMEROUNAIS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

Mme MEDOU née MFOU'OU Marthe Darisca
Directeur du Patrimoine Culturel

6.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

Ce programme vise à inventorier les biens culturels matériels et immatériels et à assurer la sauvegarde, la protection et la restauration de ces biens. Il vise aussi à les rendre attractif en vue de faire d'eux des véritables lieux de tourisme. Pour ce faire, trois actions le constituent :

- (i) reconstitution de la mémoire collective ;
- (ii) Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique ;
- (iii) restauration et aménagement du patrimoine culturel

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Reconstituer, sauvegarder et rentabiliser le patrimoine culturel et artistique

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de biens culturels viabilisés économiquement rentable	nb	2013	1	2016	5

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE

ACTION 02 SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE

ACTION 03 RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL

6.2 STRATEGIE PROGRAMME

Le Cameroun, considéré à juste titre comme « Afrique en miniature » et « berceau de la biodiversité » dispose d'un patrimoine culturel qui constitue incontestablement un immense gisement sur le front de la production de la richesse, de par son potentiel de classement comme trésor de l'humanité ; autrement dit l'un des facteurs indispensables au développement.

Cependant, la maîtrise de ce vaste gisement de richesse constitue la base de toute action visant à assurer, par le biais de l'art et de la culture, la croissance économique et la création d'emploi. Il apparaît donc inéluctable de mettre un accent particulier sur la connaissance et la maîtrise parfaite de tous les biens culturels matériels et immatériels qui constituent notre patrimoine culturel national et partant l'identité culturelle nationale. Bien plus, cette maîtrise permettra d'assurer une protection au plan juridique, grâce aux instruments internationaux et nationaux. Une fois ces deux étapes mises en oeuvre, il apparaît important voire indispensable de procéder à un enrichissement de notre patrimoine culturel en vue de rendre plus attractifs nos sites, monuments et figures historiques, grâce à des services à valeur ajoutée qui assureront la consommation par les nationaux et les étrangers. Ce programme est donc à la base du développement du tourisme culturel, tout en assurant une meilleure assimilation de notre culture et sa transmission aux différentes générations.

La maîtrise du patrimoine culturel national passe donc par un ensemble de trois (03) actions qui s'articulent autour de la reconstitution de la mémoire collective ; de la protection et de la

sauvegarde du patrimoine culturel et artistique et enfin, de la restauration et l'aménagement du patrimoine culturel.

La mise en oeuvre de ces actions met à contribution un ensemble de structures qu'elles soient internes ou externes au Ministère des Arts et de la Culture.

Dans le cadre de la reconstitution de la mémoire collective, les services centraux et déconcentrés seront mis à contribution dans le cadre de l'identification, du recensement, de la documentation des biens culturels, matériels et immatériels.

De même la conservation, l'inventaire et la préservation du patrimoine culturel mettra à contribution les collectivités locales, notamment les chefferies traditionnelles qui sont désormais liées au Ministère des Arts et de la Culture par une Convention signée au cours du mois de mars dernier avec le Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun (CNCTC).

Les instances de lutte contre la piraterie et la contrefaçon des uvres de l'esprit, notamment la Commission Permanente de Contrôle et de médiation (CPMC), la Commission Nationale de Lutte contre la Piraterie et la contrefaçon des uvres de l'esprit, la Commission Nationale d'Arbitrage, les Organismes de Gestion Collective du droit d'auteur et des droits voisins pour ne citer que ceux-là, sont des acteurs particulier pour garantir la protection et la sauvegarde des droits de propriétés des acteurs culturels.

Enfin le Musée National à travers sa section Patrimoine Culturel Immatériel et les différentes expositions qui s'y dérouleront, permettra de reconstituer et vulgariser notre identité culturelle nationale avec pour effet, le retour de notre identité à la place qui est la sienne.

■ 6.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE

La reconstitution de la mémoire collective nationale est au sens des objectifs du Ministère des Arts et de la Culture l'action clé de toutes les activités de développement du sous-secteur. Elle permettra de connaître de manière exhaustive l'étendue des biens et services culturels camerounais quels que soient leurs lieux de conservations, leur forme matérielle ou immatérielle.

Par ailleurs, elle favorisera leur identification à travers un ensemble de données qui renseigneront leur typologie, leur état de conservation, leur statut juridique, leur composition matérielle et fonctionnelle, leur histoire. Enfin, la reconstitution de la mémoire collective permettra d'envisager le retour des biens identifiés à la propriété de l'État par le biais des mécanismes juridiques et compensatoires en vigueur dans le sous-secteur des Arts et de la Culture.

PROGRAMME 181: CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

OBJECTIF 1 Identifier, inventorier documenter et regrouper l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1 Existence d'un fichier général des biens culturels matériels et immatériels	nb	2012	0	2015	1

ACTION 02**SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE**

Une fois le patrimoine culturel camerounais maîtrisé, il sera possible de procéder à la protection physique et juridique des différents biens culturels matériels et immatériels qui constituent notre identité nationale. C'est le but recherché par cette action. La protection juridique des biens culturels se fera par un ensemble d'activités visant à renforcer l'architecture législative et normative sous sectorielle. Elle passe aussi par l'inscription des biens camerounais sur la Liste Indicative, mais surtout leur classement dans la liste du patrimoine mondial et dans la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

A côté de cette protection juridique, il sera également question d'assurer la protection physique des biens à travers la construction d'enclos ou des structures d'accueil des collections patrimoniales. Il faut tout de même noter que si l'on ne dispose pas encore d'une connaissance exhaustive des biens culturels patrimoniaux, cette action ne saurait être dormante, étant entendu qu'à ce jour certains biens culturels matériels ou immatériels connus peuvent faire l'objet de protection et de sauvegarde.

OBJECTIF 1 Nombre de textes en faveur de la protection du patrimoine culturelle et artistique élaboré

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1 Nombre de textes en faveur de la protection du patrimoine culturelle et artistique élaboré	nb	2012	10	2014	15

ACTION 03**RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL**

La dernière action de ce programme vise la rentabilité des biens culturels inventoriés et sauvegardés. Elle s'inscrit dans une vision de préservation et de consolidation de la mémoire collective nationale, gage de notre identité culturelle.

Les activités menées dans cette action ont pour objectif aussi bien de rendre à nouveau exploitable les biens culturels devenus inopérants par leur réhabilitation, mais aussi à rendre ces biens plus convivial et plus attractif dans le but de contribuer efficacement à l'objectif visé par le programme 182.

OBJECTIF 1 Réhabiliter et rentabiliser les sites culturels

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1 Sites culturels réhabilités ou mis en place	nb	2012	1	2014	3

6.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
						en FCFA	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	48 000 000	48 000 000	50 000 000	50 000 000	98 000 000	98 000 000
02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE	35 000 000	35 000 000	0	0	35 000 000	35 000 000
03	RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL	0	0	410 000 000	410 000 000	410 000 000	410 000 000
Total		83 000 000	83 000 000	460 000 000	460 000 000	543 000 000	543 000 000

7. PROGRAMME 182

RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

Mme TCHAKOANI TEUBO Bernadette
Directeur des Bibliotheques et de la Promotion de la Lecture

7.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

Ce programme vise à renforcer l'offre des biens et services culturels et artistique en mettant un accent sur les infrastructures et à assurer une promotion interne et externe de l'art et de la culture camerounais. Il est un complément du programme 181 en ce sens qu'il permet de mettre en exergue le patrimoine culturel national, celui-ci ayant fait l'objet d'une reconstitution.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Renforcer la contribution des biens et services culturels dans le développement économique

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Contribution de l'art et de la culture au PIB	Mds	2010	25	2016	40

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 02 VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE

ACTION 03 REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

ACTION 04 DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES

7.2 STRATEGIE PROGRAMME

Sur la base des orientations politiques fixées par le chef de l'État, de l'engagement du Cameroun sur un plan sous régional, et bien plus en conformité avec les orientations du DSCE, le Ministère des Arts et de la Culture entend orienter son action vers le développement et la promotion des industries culturelles et créatives. Cette option permettra d'améliorer significativement, sur le double plan qualitatif et quantitatif, l'offre culturelle au Cameroun.

Le bilan tiré de la mise en oeuvre de politiques publiques, montre que les appuis et subventions versées individuellement aux artistes et autres acteurs culturels n'ont pas permis de développer de manière significative le sous-secteur. Il s'agit désormais de mettre en place un cadre de développement et d'accompagnement des initiatives culturelles dans une logique industrielle. La nouvelle économie culturelle veut en effet que l'on place au centre de l'action dans ce sous-secteur, le développement du tourisme culturel qui est pris en charge par le programme subséquent n°, mais aussi et surtout les industries créatives et culturelles. Ce n'est qu'à ce prix que l'on pourra faire de l'art et de la culture, un secteur porteur de croissance et générateur d'emploi.

Un accent particulier sera donc mis sur l'encadrement des acteurs de l'informel dans ce sous-secteur, et sur des mécanismes d'accompagnement des acteurs du formel afin de permettre la mise en place et l'épanouissement de véritables entreprises culturelles.

Par ailleurs, en vue de la consommation de nos produits par les étrangers, tel qu'il a été demandé lors de la première session du CIEP, il s'agira de mettre en oeuvre ce que le Chef

de l'État appelle une diplomatie offensive dans le sous-secteur. Cette diplomatie sera particulièrement tournée vers les échanges culturels internationaux sur le plan bilatéral et sur le plan de la coopération multilatérale.

La conduite du programme 182 sur le développement des actifs de la propriété littéraire et artistique, nécessite une action en synergie des différents départements ministériels du secteur du commerce et de la production.

Dans le cadre de la première action de ce programme « développement et promotion des entreprises et industries culturelles, l'encadrement juridique et administratifs des PME du sous-secteur Art et Culture, nécessite la mise à contribution et l'expertise du Ministère en charge des PME, tout comme la collaboration avec les Ministères de l'Emploi et de la Formation Professionnel et de l'Enseignement Supérieur nous permettra de définir des programmes de formation professionnelle en cohérence avec la vision stratégique du Ministère des Arts et de la Culture. L'accompagnement du Ministère des Finances à travers des mesures fiscales incitatives et la facilitation de l'Accès au crédit, au même titre que la banque des PME garantira la soutenabilité des entreprises culturelles et créatives.

Le secteur Privé n'est pas en reste dans la réalisation de cette action et la conduite des activités qui font son ossature. Il s'agira de mettre en place des cadres de concertation multisectorielles et des plateformes de collaboration à l'instar des conventions signées avec les différents opérateurs de festivals. Ces différents cadres de collaboration et de concertation, permettront notamment d'identifier les projets culturels les plus porteurs afin de les soumettre au financement du Compte d'Affectation Spéciale pour le Soutien à la Politique Culturelle.

Pour ce qui est de la valorisation et la vulgarisation de la culture camerounaise, la collaboration avec les Ministère en charge de l'Éducation de Base, des Enseignement Secondaire et de la Jeunesse et l'Éducation Civique nous permettra de diffuser les valeurs et principes de notre culture auprès de la tranche de la population camerounaise la plus nombreuse. Le Ministère de la Communication et les Médias de Service Public, seront quant à eux mis à contribution pour la diffusion des programmes permettant de mettre en exergue, la richesse de notre patrimoine national, afin d'encourager la consommation de nos produits par les populations camerounaises.

Enfin en vue d'encourager la consommation des produits culturels par les étrangers, le MINAC entend mettre à contribution le Ministère des Relations Extérieures et les différentes institutions en charge de la Diplomatie afin de définir et mettre en place un mécanisme d'échanges culturels bilatéraux et multilatéraux. Le Ministère du Tourisme et des Loisirs, est également un partenaire de choix pour la mise en oeuvre du programme 182 du Ministère des Arts et de la Culture, en nous permettant de promouvoir les atouts touristiques des sites culturels nationaux. En mettant à la disposition

■ 7.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 02

VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE

Par cette action le Ministère des Arts et de la Culture entend mener des activités d'information, de diffusion de l'art et de la culture camerounais afin d'attirer le maximum des personnes (nationaux comme étrangers) à consommer les biens et services culturels camerounais. Il entend aussi encourager la production des biens et services culturels de qualité. Pour ce faire, l'organisation d'événements à l'instar du FENAC, du Salon du Livre visent à encourager la production locale et à assurer la motivation chez les acteurs culturels camerounais qui se seront démarqués par leur contribution au rayonnement de la culture camerounaise.

Au-delà de la motivation et de la création de l'émulation des acteurs culturels, le ministère des arts et de la culture entend également, à travers cette action, pérenniser les événements culturels déjà existants, à l'instar des différents festivals patrimoniaux ou artistiques déjà conventionnés, mais aussi par le conventionnement et le classement de certains autres événements dont la portée et la richesse culturelles feraient du Cameroun, une destination prisée des visiteurs.

OBJECTIF 1 Assurer une large diffusion de la culture Camerounaise

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	nombre de personnes ayant participé aux actions de dissémination de la culture organisée par le MINAC	nb	2010	70	2014	200

ACTION 03

REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Enfin, le MINAC se propose dans ce programme de mettre en oeuvre une quatrième action intitulée redynamisation de la coopération culturelle nationale et internationale. Cette action vise promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux avec un point d'honneur sur les échanges internationaux. Cette action est particulièrement orientée vers la diplomatie culturelle, elle-même en conformité avec la « diplomatie de présence » exigée par le Chef de l'État.

Ainsi, en participant aux réunions statutaires et aux événements internationaux, le Cameroun a non seulement l'occasion de faire entendre sa voix sur le plan culturel, mais aussi de bénéficier de l'assistance technico-financière des Organisations Internationales spécialisées dans le sous-secteur des arts et de la culture. Cette assistance pourrait s'avérer bénéfique pour la reconstitution de notre patrimoine culturel national par l'entremise des programmes internationaux de rapatriements des biens culturels déplacés.

De même, la participation du Cameroun aux événements internationaux, offre une occasion de lobbying international qui permettra de valoriser la culture Camerounaise et de vendre

OBJECTIF 1 Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de touristes culturels	nb	2012	4	2017	50

ACTION 04**DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES**

Le développement des industries culturelles est l'action phare de ce programme. C'est sur lui que repose toutes les autres actions. Il vise à mettre sur pied les infrastructures d'accueil des manifestations artistiques et culturelles telles que des expositions, les concerts, les prestations théâtrales et autres, l'objectif ici étant de produire les biens culturels à moindre coût afin de permettre au plus grand nombre l'accès à ces produits.

OBJECTIF 1 Améliorer la productivité et accroître la rentabilité du sous-secteur

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Contribution de l'art et de la culture au PIB	Mds	2010	25	2014	30

7.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

en FCFA

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
02	VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	214 500 000	214 500 000	0	0	214 500 000	214 500 000
03	REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE	20 000 000	20 000 000	0	0	20 000 000	20 000 000
04	DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	55 000 000	55 000 000	245 000 000	245 000 000	300 000 000	300 000 000
Total		289 500 000	289 500 000	245 000 000	245 000 000	534 500 000	534 500 000

8. PROGRAMME 183

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

Mr NWANTI Wilfred AGWO
Directeur des Affaires Générales

8.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

Ce programme qui supporte les deux programmes techniques, vise à consolider les acquis du ministère des arts et de la culture dans sa quête de satisfaction des acteurs du sous-secteur art et culture. Pour cela, il s'agira de renforcer les capacités du personnel, d'améliorer le fonctionnement des services, d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources financières et enfin de renforcer le système d'information.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère des Arts et de la Culture	%	2012	66	2014	90

RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES
- ACTION 02** DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS
- ACTION 03** AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
- ACTION 04** DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 05** CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE
- ACTION 06** COMMUNICATION

8.2 STRATEGIE PROGRAMME

L'atteinte des objectifs visés par les deux programmes opérationnels du Ministère des Arts et de la Culture est elle-même tributaire d'un meilleur mécanisme de management et d'accompagnement du sous-secteur. Ainsi, il apparaît important entre autres, d'améliorer les conditions de travail des acteurs du sous-secteur, de rendre opérationnel le système d'information, d'assurer le développement de la chaîne PPBS.

Pour s'assurer que les orientations stratégiques du Ministère des Arts et de la Culture seront effectivement et efficacement mises en œuvre, le MINAC compte notamment sur la collaboration des institutions de formation professionnelle qui permettront notamment de mettre à jours les connaissances pratiques de nos personnels.

Par ailleurs l'appui institutionnel et technique des administrations en charge du suivi et de la mise en œuvre des Politiques Publiques, et celles en charges de la gestion des ressources financières et de la gouvernance, nous permettra d'améliorer notre rendement et la définition

de nos priorités en cohérence avec les différentes orientations socio-économique et politiques définies par le Chef de l'État.

8.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

Afin d'assurer de manière efficace, la mise en oeuvre des politiques publiques relevant du Ministère des Arts et de la Culture, il apparaît important, voire indispensable, de mener à bien et régulièrement la coordination et le suivi des activités des services centraux et déconcentrés du Ministère. À ce titre, cette action vise à mettre en place un mécanisme de monitoring des services visant à garantir un fonctionnement coordonné des services dans l'optique et les orientations impulsées par le Ministre des Arts et de la Culture. Il s'agira donc de consolider et mettre en cohérence les plans outils de management stratégique, à l'instar des plans d'actions périodiques et opérationnels des structures, de la feuille de route du Département ministériel, des réunions de coordination et de suivi des instruments de gestion ci-dessus.

OBJECTIF 1 Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de réunions de coordinations tenues par an	nb	2013	35	2014	52

ACTION 02

DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS

Cette action s'inscrit dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance et la gestion axée sur les résultats au sein du Département ministériel. Ceci passe notamment par la systématisation des activités de planification, de programmation, de budgétisation axée sur les programmes et de suivi de celles-ci. Elle permettra de ce fait d'améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au sein du MINAC.

Pour ce faire, il sera notamment question d'accompagner et appuyer les responsables des programmes dans les différents processus de la chaîne PPBS, de consolider la mise en cohérence des extraits de planification et de programmation budgétaire issus des différents programmes, d'élaborer les différents documents budgétaires à l'instar du Projet de Performance (PPA) et du Rapport annuel de performance (RAP). Bien plus il faudra s'assurer que les différents inputs à ces documents, notamment les rapports de performance des programmes et les projets de budgets sont produits par chaque responsable de programme. L'exécution du budget, à travers la programmation des marchés publics, les engagements et ordonnancement des dépenses et les rapports d'exécution financière, est également un des

axes majeurs de cette action.

OBJECTIF 1 Améliorer le fonctionnement de la chaîne PPBS

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de documents budgétaires produits par an	nb	2013	4	2014	6

ACTION 03

AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Cette action a pour but ultime, l'amélioration du rendement des services. Pour ce faire, il est nécessaire de les doter de ressources matérielles et d'infrastructures adéquates, de manière à mettre en place un environnement de travail propre à la célérité dans le traitement des dossiers, la productivité des personnels et à l'accès aux sources d'informations diverses.

OBJECTIF 1 Doter les services d'infrastructures et d'équipements adéquats

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombres d'équipements mis à la disposition des services	nb	2013	40	2014	75

ACTION 04

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Cette action vise à renforcer les capacités des personnels du Ministère, dans le but de leur permettre de cerner avec les contours nécessaires, les différentes problématiques adressées aux différents programmes, actions et activités que le Département ministériel entend mettre en œuvre dans le cadre de son budget programme.

En plus, il sera question d'assurer au personnel du Ministère des Arts et de la Culture, un meilleur encadrement sociale et sécuritaire, à travers notamment les actions de sécurité sociale, d'encadrement social et d'épanouissement à leur endroit.

OBJECTIF 1 Accroître qualitativement les ressources humaines.

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de personnels formés	nb	2012	40	2014	80

ACTION 05

CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE

Afin de garantir la performance des services et l'éthique professionnelle, cette action sera mise en œuvre à travers des activités relatives à l'évaluation des services rendus aux usagers, à la lutte contre la corruption, au respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle et à l'évaluation des services. Cette évaluation permettra d'identifier les faiblesses de nos services en la matière et mettre en œuvre des solutions qui permettront d'atteindre tous les objectifs qui sont fixés par nos programmes, mais aussi de disposer d'un service de qualité exemplaire au sein du Département ministériel.

OBJECTIF 1 Assurer la bonne gouvernance et le respect de l'éthique professionnelle

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de mission de contrôle réalisés par an	nb	2013	4	2014	8

ACTION 06**COMMUNICATION**

Cette action vise à assurer la visibilité des actions entreprises dans le sous-secteur et particulièrement par le Ministère des Arts et de la Culture. Il s'agira également de mettre en exergue les différents atouts de notre patrimoine culturel et artistique et de mettre en oeuvre un véritable dispositif de communication interne et externe au MINAC. Ceci passe notamment par la production de supports d'information à valeur ajoutée, de magazine dans les médias audiovisuels et cybernétiques, mais aussi par la mise en place de mécanisme de circulation de l'information entre les différents acteurs internes et externes du Ministère.

OBJECTIF 1 Mettre en œuvre une stratégie de communication au sein du Ministère des Arts et de la Culture

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			Année	valeur	Année	valeur
1	Nombre de supports thématiques produits et diffusés par an	nb	2012	1	2014	3

8.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	1 378 000 000	1 378 000 000	0	0	1 378 000 000	1 378 000 000
02	DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS	103 000 000	103 000 000	0	0	103 000 000	103 000 000
03	AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	0	0	295 000 000	295 000 000	295 000 000	295 000 000
04	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	1 027 500 000	1 027 500 000	0	0	1 027 500 000	1 027 500 000
05	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE	26 000 000	26 000 000	0	0	26 000 000	26 000 000
06	COMMUNICATION	15 000 000	15 000 000	0	0	15 000 000	15 000 000
Total		2 549 500 000	2 549 500 000	295 000 000	295 000 000	2 844 500 000	2 844 500 000

en FCFA

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Secteur 5	COMMUNICATION, CULTURE, LOISIRS ET SPORTS	3 922 000	3 922 000
Fonction 52	Culture et arts	3 922 000	3 922 000
Programme 181	CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	543 000	543 000
Action 01	RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	98 000	98 000
Article 33 00 03	Direction du Patrimoine Culturel	45 000	45 000
Paragraphe 6119	Achats de petits matériels et fournitures techniques spécifiques à la fonction	10 000	10 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	15 000	15 000
6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	20 000	20 000
Article 33 00 04	Direction des Archives et des Documents Administratifs	50 000	50 000
Paragraphe 2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	50 000	50 000
Article 33 00 05	Direction du Livre et de la Lecture	3 000	3 000
Paragraphe 6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	3 000	3 000
Action 02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE	35 000	35 000
Article 23 00 10	Inspecteur Général	29 000	29 000
Paragraphe 6521	Subventions de fonctionnement aux EPA et autres organismes	29 000	29 000
Article 33 00 03	Direction du Patrimoine Culturel	6 000	6 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 000	5 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	1 000	1 000
Action 03	RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL	410 000	410 000
Article 44 11 110	Délégation REGIONALE de la Culture du Centre	20 000	20 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	20 000	20 000
Article 44 16 160	Délégation REGIONALE de la Culture du Nord-Ouest	10 000	10 000
Paragraphe 2030	Etudes préalables à la construction de bâtiments	10 000	10 000
Article 44 18 180	Délégation REGIONALE de la Culture du Sud	60 000	60 000
Paragraphe 2021	Contrôle et Suivi des Programmes d'Investissements	10 000	10 000
2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	50 000	50 000
Article 44 19 190	Délégation REGIONALE de la Culture du Sud-Ouest	220 000	220 000
Paragraphe 2021	Contrôle et Suivi des Programmes d'Investissements	20 000	20 000
2061	Autres études de sciences humaines	25 000	25 000
2202	Travaux d'aménagement et de clôture des terrains	50 000	50 000
2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	125 000	125 000
Article 64 10 10	Commune de DJOHONG	7 000	7 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	7 000	7 000
Article 64 11 10	Commune de BAFIA	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 11 28	Commune de ENDOM	3 000	3 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 11 76	Commune de OBALA	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 11 86	Commune d'Arrondissement de YAOUNDE Ier	5 000	5 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	5 000	5 000
Article 64 11 87	Commune de MENGUEME	4 000	4 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	4 000	4 000
Article 64 12 14	Commune de Dimako	5 000	5 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	5 000	5 000
Article 64 13 36	Commune de KOUSSERI	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 13 56	Commune de MOKOLO	4 000	4 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	4 000	4 000
Article 64 13 60	Commune de MOULVOUDAYE	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 14 08	Commune d'Arrondissement de Douala Ier	10 000	10 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	10 000	10 000
Article 64 14 40	COMMUNE DE POUMA	3 500	3 500
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 500	3 500
Article 64 15 12	Commune de Guider	10 000	10 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	10 000	10 000
Article 64 16 56	Commune de Santa	6 000	6 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	6 000	6 000
Article 64 17 08	Commune de BAHAM	7 500	7 500
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	4 500	4 500
Article 64 17 22	Commune de PETE-BANDJOUN	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 18 02	Commune AKOM II	3 500	3 500
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 500	3 500
Article 64 18 161	COMMUNE DE EBOLOWA I	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 18 162	COMMUNE D'EBOWA II	6 000	6 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	6 000	6 000
Article 64 19 100	Commune de Buea	7 500	7 500
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	7 500	7 500
Article 64 19 18	Commune de MENJI	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 182	RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	534 500	534 500
Action 02	VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	214 500	214 500
Article 22 00 10	Cabinet du Ministre	57 000	57 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 000	4 000
6103	Achats de mobilier de bureau	5 000	5 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 000	5 000
6266	Indemnités de permanence	3 000	3 000
6287	Prise en charge de personnels temporaires spécifiques	40 000	40 000
Article 35 00 110	HARTS FOUNDATION COMMISSION	125 000	125 000
Paragraphe 6524	Subventions de fonctionnement aux ONG et associations	125 000	125 000
Article 36 00 20	Ensemble National	32 500	32 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	7 000	7 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6180	Assurances	20 000	20 000
Action 03	REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE	20 000	20 000
Article 24 00 11	CONSEILLER TECHNIQUE N°2	20 000	20 000
Paragraphe 6175	Fêtes officielles et cérémonies	20 000	20 000
Action 04	DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CREATIVES	300 000	300 000
Article 32 00 17	cellule de suivi	25 000	25 000
Paragraphe 6175	Fêtes officielles et cérémonies	7 000	7 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	8 000	8 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	10 000	10 000
Article 33 00 05	Direction du Livre et de la Lecture	30 000	30 000
Paragraphe 6175	Fêtes officielles et cérémonies	30 000	30 000
Article 44 11 110	Délégation REGIONALE de la Culture du Centre	245 000	245 000
Paragraphe 2021	Contrôle et Suivi des Programmes d'Investissements	25 000	25 000
2222	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés à des salles de classe et autres locaux destinés à l'enseignement	220 000	220 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 183	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE	2 844 500	2 844 500
Action 01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	1 378 000	1 378 000
Article 22 00 10	Cabinet du Ministre	427 000	427 000
Paragraphe 6173	Frais de représentation, frais d'hotel des cabinets	60 000	60 000
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	32 000	32 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	20 000	20 000
6103	Achats de mobilier de bureau	15 000	15 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	25 000	25 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	40 000	40 000
6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	5 000	5 000
6132	Frais de transport des agents en mission à l'étranger	70 000	70 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	17 000	17 000
6172	Indemnités de mission à l'étranger	70 000	70 000
6186	Honoraires et frais annexes	25 000	25 000
6261	Heures supplémentaires	5 000	5 000
6262	Gratifications	16 000	16 000
6267	Primes de rendement	5 000	5 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	22 000	22 000
Article 23 00 10	Inspecteur Général	18 000	18 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 000	4 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	7 000	7 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
Article 23 00 11	INSPECTEUR DE SERVICE N°1	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
Article 23 00 12	INSPECTEUR DE SERVICE N° 2	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
Article 24 00 10	CONSEILLER TECHNIQUE N°1	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
Article 24 00 11	CONSEILLER TECHNIQUE N°2	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
Article 32 00 10	Secrétariat Général	44 000	44 000
Paragraphe 6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	4 000	4 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	5 000	5 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 000	5 000
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	8 000	8 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	5 000	5 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	10 000	10 000
Article 32 00 11	Sous Direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison	16 000	16 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	6 000	6 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	10 000	10 000
Article 32 00 12	Division des Affaires Juridiques	12 500	12 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
Article 32 00 13	cellule informatique et des statistiques	7 000	7 000
Paragraphe 6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 32 00 14	Cellule des Etudes, de la Planification et de la Coopération	7 000	7 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 32 00 16	cellule de la communication	7 000	7 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 32 00 17	cellule de suivi	27 500	27 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 000	4 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	5 000	5 000
6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 500	3 500
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
6103	Achats de mobilier de bureau	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
Article 33 00 01	Direction de la Cinématographique et des Productions Audio-Visuelles	17 000	17 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 500	2 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	5 000	5 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
Article 33 00 03	Direction du Patrimoine Culturel	17 000	17 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 500	2 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	5 000	5 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
Article 33 00 04	Direction des Archives et des Documents Administratifs	17 000	17 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 500	2 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	5 000	5 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
Article 33 00 05	Direction du Livre et de la Lecture	17 000	17 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 500	2 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 500	2 500
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	5 000	5 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
Article 33 00 06	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DES ARTS	18 000	18 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 500	2 500
	6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	5 000	5 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
Article	33 00 07	Direction des Spectacles et des Industries Créatives	17 000	17 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 500	2 500
	6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 500	2 500
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	5 000	5 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	4 000	4 000
Article	34 00 10	Direction des Affaires Générales	485 000	485 000
Paragraphe	6141	Abonnements et consommations d'eau	62 000	62 000
	6142	Abonnements et consommations d'électricité	109 000	109 000
	6161	Entretien ordinaire des bâtiments	10 000	10 000
	6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	15 000	15 000
	6181	Abonnements et consommations de téléphone, fax, telex, téléphones portables,	102 000	102 000
	6184	Affranchissement du courrier, valise diplomatique, franchise militaire	5 000	5 000
	6188	Services extérieurs de gardiennage	15 000	15 000
	6287	Prise en charge de personnels temporaires spécifiques	65 000	65 000
	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	5 000	5 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	3 500	3 500
	6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	4 000	4 000
	6110	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	20 000	20 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	8 000	8 000
	6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	5 000	5 000
	6133	Frais de relève	7 500	7 500
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	7 000	7 000
	6175	Fêtes officielles et cérémonies	22 500	22 500
	6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	19 500	19 500
Article	34 00 11	Sous Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance	47 500	47 500
Paragraphe	6310	Impôts et versement assimilés	25 000	25 000
	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	5 000	5 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	3 500	3 500
	6103	Achats de mobilier de bureau	2 500	2 500
	6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	3 500	3 500
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 500	4 500
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 500	3 500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
Article	34 00 12	SIGIPES	6 500	6 500
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
Article	34 00 13	Sous Direction du Personnel, de la Solde et des Pensions	8 000	8 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
Article	35 00 60	Commission des Marchés	22 000	22 000
Paragraphe	6310	Impôts et versement assimilés	11 000	11 000
	6110	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	5 000	5 000
	6268	Primes pour travaux spéciaux	6 000	6 000
Article	44 10 100	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Adamaoua	10 000	10 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
	6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
	6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article	44 11 110	Délégation REGIONALE de la Culture du Centre	10 000	10 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
	6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
	6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article	44 12 120	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Est	10 000	10 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
	6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
	6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article	44 13 130	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Extrême-Nord à Maroua	10 000	10 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
	6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
	6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article	44 14 140	Délégation REGIONALE de la Culture du Littoral	10 000	10 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article 44 15 150	Délégation REGIONALE de la Culture du Nord	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article 44 16 160	Délégation REGIONALE de la Culture du Nord-Ouest	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article 44 17 170	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Ouest	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article 44 18 180	Délégation REGIONALE de la Culture du Sud	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article 44 19 190	Délégation REGIONALE de la Culture du Sud-Ouest	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 500	1 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Action 02	DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS	103 000	103 000
Article 32 00 17	cellule de suivi	83 000	83 000
Paragraphe 6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6175	Fêtes officielles et cérémonies	28 000	28 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	41 000	41 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	12 000	12 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	20 000	20 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	10 000	10 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	10 000	10 000
Action 03	AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	295 000	295 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	195 000	195 000
Paragraphe 2261	Achats de mobilier de bureau	20 000	20 000
2276	Acquisitions, rénovations des installations et matériels des services informatiques	25 000	25 000
2280	Achats de voitures de fonction, de liaison ou de service	150 000	150 000
Article 44 10 100	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Adamaoua	20 000	20 000
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	20 000	20 000
Article 44 12 120	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Est	20 000	20 000
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	20 000	20 000
Article 44 16 160	Délégation REGIONALE de la Culture du Nord-Ouest	20 000	20 000
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	20 000	20 000
Article 44 19 190	Délégation REGIONALE de la Culture du Sud-Ouest	40 000	40 000
Paragraphe 2220	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments administratifs non résidentiels à usage de bureau	40 000	40 000
Action 04	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	1 027 500	1 027 500
Article 32 00 10	Secrétariat Général	70 000	70 000
Paragraphe 6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	70 000	70 000
Article 32 00 12	Division des Affaires Juridiques	40 000	40 000
Paragraphe 6180	Assurances	40 000	40 000
Article 32 00 17	cellule de suivi	7 500	7 500
Paragraphe 6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	7 500	7 500
Article 39 00 00	Dépenses communes du MINCULT	910 000	910 000
Paragraphe 6210	Salaire brut du personnel sous statut général de la fonction publique	910 000	910 000
Action 05	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE	26 000	26 000
Article 23 00 10	Inspecteur Général	26 000	26 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	20 000	20 000
6177	Frais de participation aux foires, expositions et autres manifestations	6 000	6 000
Action 06	COMMUNICATION	15 000	15 000
Article 32 00 13	cellule informatique et des statistiques	6 000	6 000
Paragraphe 6268	Primes pour travaux spéciaux	2 500	2 500
6182	Sites web, abonnements et consommations internet	3 500	3 500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
Article	32 00 16	cellule de la communication	9 000	9 000
Paragraphe	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	3 000	3 000
	6185	Publications, communiqués de presse, radio, télévision et frais de publicité	6 000	6 000
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE			3 922 000	3 922 000